ROUBAIX

Manifestation de sympathie

Hier, à midi, la *Grande Harmonie* s'est rendue au domicile de M. Paul Fournier, son sous-chef, nommé officier d'académie, pour lui donner une aubade en l'honneur de la distinction si bien méritée, que vient de lui conférer le gouvernement de la République.

Après l'exécution de la *Marseillaise* et d'un autre morceau du répertoire, les musiciens entrent dans la maison où ils sont aimablement reçus par Mme Paul Fournier.

M. Julien Koszul, chef de la Grande Harmonie, s'avance au devant du nouveau décoré et, au nom de tous, lui donne l'accolade.

M. Catteau, président de la société, retrace en quelques mots la vie si bien remplie du sympathique Paul Fournier, sur la poitrine duquel il épingle, au milieu des acclamations, une magnifique palme offerte par les musiciens.

La voix coupée par une vive émotion, M. Paul Fournier remercie les membres de la *Grande-Harmonie* de cette manifestation, et offre le champagne et des cigares.

Avant de regagner leur local, les musiciens font retentir la maison d'un chaleureux vivat en l'honneur de leur bien-aimé sous-chef.

Un noyé

Samedi vers sept heures du soir, M. Polinard Guillaume, âgé de 50 ans, menuisier, demeurant route de Leers, maison Tribout, 4, sortait en état d'ivresse d'un estaminet du quai du Sartel, lorsque trompé par la nuit il alla se jeter dans le canal.

Des passants, témoins de l'accident, firent aussitôt des recherches, mais ce n'est que ce matin que le cadavre du malheureux fut retiré de l'eau et transporté à la morgue de l'Hôtel Dieu.

Cambriolage

Dimanche, vers 9 heures du matin, M. Hennebo Emile, âgé de 22 ans, domestique chez M. Degallaix Léon, entrepreneur, boulevard du Cateau, et demeurant rue Alfred de Musset, impasse des Villes, 4, se rendant chez son patron pour soigner le cheval, constata que des malfaiteurs avaient pénétré dans la maison en passant par la porte du bureau donnant sur le jardin et, en brisant une vitre enduite auparavant de terre glaise.

Après un rapide examen, M. Degallaix qui n'avait laissé chez lui aucune valeur, déclara à M. Delteil, commissaire de police du 2e arrondissement, que seul le rez-de-chaussée avait été visité et qu'il ne lui avait été volé qu'un thermomètre.

Commencement d'incendie

Samedi soir, vers 6 heures, alors que les gens de la maison étaient en train de souper, un commencement d'incendie s'est déclaré dans une des chambres du premier étage de la maison occupée par M. Alexandre Donnez, cabaretier, 118, rue des Longues-Haies.

Le feu, qu'un défaut de cheminée avait fait se déclarer entre le plancher et le plafond, a été rapidement combattu par les gens de la maison et les voisins.

Les pompiers n'ont pas eu à intervenir.

Les dégâts, couverts par une assurance, peuvent être évalués à 150 fr. pour le mobilier et à 100 fr. pour les dégâts causés au plancher.

SAVON DU CONGO — BLANCHEUR DU TEINT — *Victor VAISSIER*

Menus faits locaux

Samedi, vers deux heures du matin, des agents passant en patrouille rue de l'Alma, trouvèrent la porte de l'habitation de M. Désiré Rose, peintre-décorateur, au n° 262, ouverte. Elle avait été fracturée.

Les gens de la maison, aidés des agents, visitèrent l'immeuble, mais on ne trouva pas trace de voleur ; du plus, rien n'avait été volé.

— M. Jules Blet dont nous avons annoncé hier l'arrestation, était depuis 18 ans, employé dans la filature Teruynck frères, rue du Nouveau-Monde. Blet qui était chargé de faire les comptes des ouvriers, majorait les sommes payées, en les portant sur les livres de comptabilité, et empochait la différence. Il a ainsi détourné un bon millier de francs.

— L'agent Bailly a mis en état d'arrestation samedi après-midi, dans la Grande Rue, le sieur Equinet Arthur, 6? ans, journalier, demeurant rue des Longues-Haies, 117, qui mendiait de porte en porte.

— M. Peuchet Arthur, demeurant rue du Flocon, 60, à Tourcoing, a trouvé une clef.

Etat-Civil

Naissances du 8 janvier. — Hermance Jossone, rue Blanchemaille, c. Franck, 9 — Amande Lagache, rue Franklin, c. Desplechin, 2 — Simonne Willels, rue de la Guinguette, 15, c. Duhamel, 6 — Jules Ladem, rue Jouffroy, 76 — Maurice Mondet, rue de la Potennerie, 14.

Publications de Mariages — Entre : François Decoeninck, débourreur, rue de la Guinguette, 75 et Eugénie Denolf, ménagère, rue de la Guinguette. — Noël Moermen, magasinier, rue du Tilleul, 263 et Marie Baetens, étireuse, rue des Longues-Haies, cité Legros, 7. — Ferdinand Spriet, garçon boulanger, boulevard d'Armentières 36 et Adèle Nutte, soigneuse, à Wattrelos. — Gaston Huyghe, trieur, à Tourcoing et Virginie Spriet, piqurière, rue Vaucanson. — Jules Fonteine, peintre, rue du Collège, 102 et Zoé Seelbert, piqurière, rue de l'Alma Fort Frasez, 16. Henri Samain, magasinier, rue du Collège, 181 et Léonie Claeys, visiteuse, rue Dombasle, 14 — Paul Carrette, magasinier à Lys et Elisa Masure, bobineuse, rue Foucault, 17 — Alfred Pouthieu, domestique, Grande-Rue, 31 et Marie Van Maerke, servante, rue Pauvrée, 8 — Paul Desreumeaux, marchand boucher, rue des Fossés, 22 et Madeleine Parent, sans prof., rue Decrême, 55 — Léopold Vande Wiescherye, mécanicien, rue du Tilleul, 4 3 et Laura Delgrange, piqurière, rue de la Balance, 132.

Ferdinand Delmotte, peigneur, place Faidherbe 1 et Adèle Boquet, soign. même adresse — Joseph Duvinage, ouvrier en mouluterie d'art, r. du Moulin 114 et Hélène Debruille, sans prof., r. Pellart 18 — Jules Woiemberghe, cordonnier, rue du Fresnoy, c. Ollez 1 et Hermance Decat, piqurière, r. Archimède, cité St Emile 6 — Désiré Werrebrouck, apprêteur, r. de la Potennerie 68 et Céline Penant, bobineuse, r. Descartes, fort Sion 62 — Georges Baron, apprêt. pl. de l'Abattoir 18 et Aline Demeester, tailleur, r. de Toulouse, c. Meurez 39.

Jean-Bte Lampe, chaudronnier en fer, boulevard de Beaurepaire, 193 et Marie Van Damme, rattacheuse, rue Casimir Périer, 15 — Auguste Douterlungne, peintre, rue St Antoine, 20 et Emma Vardonk, servante à Roubaix — Théophile Dendeew, marchand de tissus, à St Omer et Hermance Rahier, marchande de tissus, à Croix — Léon Decq, colporteur à Charleroi et Virginie Guilton, ménagère à Charleroi — Elie Dupres, employé au chemin de fer, rue de Tourcoing, 175 et Marie Castelain, ménagère à Wattrelos.

Mariages. — Paul Breton, commis de perception, r. du Coruit, 79 et Valentine Pronvost, sans profession, r. du Tilleul, 16 — Hyacinthe Lampegeol, propriétaire, à Flines-lez-Raches et Marie Delerue, sans profession, r. de la Fosse-aux-Chênes, 5 — Jean-Baptiste Chantry, maçon, rue Ingres, 56 et Sylvie Dosnewé, sans profession, r. Saint-Georges, 20 — Alphonse Harlebouke, cocher, r. Sébastopol, 77 et Marie Hache, éplucheuse, r. de Beaumont, cité Loridan, 9 — Oscar Clemset, bambrocheur, à Hem et Pauline Lefebvre, étoleuse, r. de Maufait, maison Brulois, 8 — François Hollemaert, tisserand, r. des Longues-Haies, 100, c. Legrus et Marie Steppe, soigneuse, r. des Longues-Haies, c. Lambert, 40.

Achille Debacker, apprêteur, rue et impasse Barbe-d'Or 18 et Emma Delaure, soigneuse, rue de l'Epeule, cour Lepers 8 — Joseph Dupont, tisserand à Estaimpuis et Flore Coriatte, ourdisseuse, rue Marc-Séguin 10 — Georges Carolle, ourdisseur, rue de l'Epeule, cour Desrousseaux 28 et Rosalie De Ruyck, tisserande, rue des Fleurs, c. Desrousseaux 49 — Alphonse Redeman, mécanicien, rue Rollin 48 et Palmyre Vermeulen, doubleuse, rue Buffon, cour Wattel 8 — Léon Devos, dégorgeur, rue Desaix, cour Bogaert 8 et Zélie Debaisieux, soigneuse, rue Saint-Louis, c. Lebrun 8 — Charles Ageche, employé de commerce, rue du Moulin 155 et Jeanne Tiessen, modiste, rue du Fontenoy 28 — Louis Tanchon, négociant en cotons filés, rue de Valmy 57 et Emma Flipo, sans profession, boulevard d'Halluin 16.

Décès. — Séraphin Céren, 60 ans, rue Jacquard 162 — Victor Vandenbussche, 41 ans, r. Turgot, 11, cité St Joseph, 31 — Jenny Dubrulle, 19 ans, rue d'Alsace, 71 — Laurence Riquier, 17 ans, rue d'Italy, 18 — Antoinette Simon, 88 ans, rue des Anges, 39.

Mort né : 1.

Condition publique

Mouvement de la semaine du 2 au 7 janvier 1905

	Nombre de colis	Kilog.
1° Soies	8	862
2° Laines peignées	1.162	125.368
3° » filées	527	63.162
4° » diverses et blousses	374	89.918
5° Cotons	260	27.544
Totaux	2 332	256 878

Marché à terme : ...... kilogs.
Décreusage, 22 ./. opérations.
Titrage, 380 ./. opérations.

TOURCOING

GRANDIOSE MANIFESTATION

de sympathie et de confiante solidarité

Notre ami Léon Salembien, adjoint au maire, récemment promu chevalier de la Légion d'honneur, a le droit de se montrer fier de la touchante et grandiose manifestation dont il a été hier matin l'objet.

Sur l'initiative de M. Emile Lecomte, premier adjoint, les membres de l'assemblée communale avaient été priés de se trouver à l'Hôtel de Ville à onze heures du matin pour de là se rendre en corps au domicile du nouveau légionnaire.

La Musique municipale, de son côté, avait été convoquée par ordre de son sympathique président, M. Didry.

MM. les conseillers municipaux répondirent à l'invitation pour ainsi dire au complet. On ne comptait en effet pas plus de deux ou trois absences, parfaitement légitimées du reste.

A onze heures 1/2, l'Harmonie municipale attaquait un pas redoublé et le cortège se mettait en marche par les rues de l'Hôtel-de-Ville et de Tournai pour arriver rue de Tilleul.

M. Léon Salembien avait ménagé une bien charmante réception à ses collègues.

Lorsque tout le monde eut pris place dans les salons, M. Lecomte, adjoint, s'exprima en ces termes :

Mon cher collègue,

L'absence de notre chef, M. Dron, Député-Maire, qu'il est inutile que je vous prie d'excuser, — (vous savez tous, Messieurs qu'il se fût empressé, s'il l'eût pu, de se mettre à notre tête pour venir complimenter son vaillant lieutenant), — cette absence, dis-je, me vaut le précieux avantage de vous présenter les membres de l'Administration et du Conseil municipal, vos collègues, heureux et fiers de saluer en vous un chevalier de la Légion d'Honneur.

Depuis 15 ans, c'est-à-dire depuis que le bon et regretté Fidèle Lehoucq fut l'objet de la même haute distinction, le Gouvernement de la République ne s'était plus souvenu suffisamment que Tourcoing est une ville essentiellement républicaine, mais qu'il y règne encore, dans certaines classes de la société, un esprit de réaction qui exige des serviteurs de la Démocratie beaucoup de volonté, de ténacité, je dirai même de courage civique. En vous introduisant dans la Légion d'honneur, c'est-à-dire en vous plaçant dans la phalange des hommes qui honorent leur pays, le Gouvernement a certainement voulu récompenser, en même temps que vos services personnels, déjà longs et nombreux, la foi républicaine de notre vaillante population représentée par son Conseil municipal.

Oui, mon cher Collègue, cette foi républicaine vous la représentez bien dans notre Assemblée communale, dont vous êtes, avec M. Dron, Maire, et M. Leplat, conseiller, le vétéran. Toujours vous avez vaillamment combattu la Réaction. Malgré des conséquences tant redoutées dans le milieu où nous vivons, votre attitude n'a jamais varié, votre ardeur ne s'est jamais ralentie, votre confiance en l'avenir républicain est demeurée inébranlable et vous avez marché sans vous soucier d'autre chose que de votre devoir.

Et vous avez accompli tout votre devoir, car vous ne vous êtes point contenté de lutter politiquement, vous avez payé votre large tribut aux fonctions publiques ; vous vous êtes multiplié pour rendre à la ville de Tourcoing les services les plus divers et les plus éminents.

Nos collègues du Conseil qui vous approchent de plus près, les membres de l'Administration qui vous coudoient chaque jour, connaissant votre dévouement civique, savent combien vous consacrez votre temps, vos forces, votre âme, au service de vos concitoyens ; et notre chef, s'il était ici, dirait beaucoup mieux que je ne saurais l'exprimer en quelle haute estime tous vos collègues vous tiennent.

Et il n'y a pas qu'eux pour savoir ces choses : toutes les Administrations de la Ville où vous portez la trace de votre inlassable activité, ont ressenti ses bienfaisants effets.

Toute la population applaudit à la haute distinction dont vous venez d'être l'objet de la part du Gouvernement de la République.

Aussi, puis-je dire que cette croix vous l'avez bien méritée. Vous pouvez la porter avec fierté.

Au nom de tous les membres du Conseil municipal, permettez-moi, mon cher collègue, de donner l'accolade au nouveau Chevalier de la légion d'honneur.

Des applaudissements chaleureux éclatent. M. Auguste Ducoulombier remet alors une très belle gerbe de fleurs au héros de la fête en lui exprimant combien tous ses collègues, qui sont en même temps tous ses amis ont été heureux d'apprendre la haute distinction dont il a été honoré par le gouvernement de la République.

M. Paul Massard se fait l'interprète des membres de la 5me section de la Solidarité Républicaine, qui, dans leur réunion de la veille, samedi, ont applaudi chaleureusement à la nomination de Léon Salembien dans l'ordre de la Légion d'Honneur et ont voté une adresse de vives et cordiales félicitations.

M. Salembien se montre très touché de tous les témoignages non équivoques de sympathie qui lui sont prodigués.

Il répond d'abord au discours de son collègue Emile Lecomte et s'exprime ainsi :

Chers Collègues et Chers Amis,

Je suis profondément touché de la démarche que vous faites aujourd'hui pour féliciter le nouveau légionnaire de Tourcoing. Je vous en remercie de tout cœur.

Je remercie également mes collègues de l'Administration et particulièrement notre Député-Maire, notre porte-drapeau qui aurait, j'en suis certain, été très heureux d'être parmi nous.

La haute distinction que vient de me conférer le gouvernement de la République m'honore ainsi que le Conseil municipal tout entier ; elle m'est accordée pour mes longs services mais surtout à titre de vieux républicain, toujours fidèle au drapeau de notre parti et marchant sans cesse avec la lumière, le progrès, c'est-à-dire pour l'amélioration sociale des malheureux.

Chers amis, encore une fois, merci, comptez sur moi dans l'avenir comme dans le passé et Vive la République !

Un vivat sonore est chanté, suivi d'une exécution magistrale de la *Marseillaise* par notre belle harmonie groupée à l'entrée du jardin.

M. Paul Didry, président de la Musique, complimente ensuite le nouveau légionnaire en termes charmants dont il a le secret.

Il rappelle que M. Léon Salembien fut le réorganisateur de la Musique municipale et qu'il n'a cessé depuis de l'entourer de sa bienveillante sollicitude.

Aussi la musique est-elle heureuse aujourd'hui de lui apporter une nouvelle marque de sa reconnaissance en se réjouissant de la si haute distinction conférée à son protecteur.

M. Léon Salembien remercie en quelques mots le président et assure tous les musiciens de ses bons sentiments.

Pendant que les vins d'honneur circulent et qu'un lunch est servi, la musique, sous la direction si savante de son chef, M. Ch. Eustace, joue successivement avec une perfection rare, deux morceaux de son répertoire : La Brise du soir, Danses hongroises.

On applaudit à tout rompre. A nouveau la *Marseillaise* éclate vibrante, et cette réception, dont chacun conservera le meilleur souvenir, prend fin.

Les membres de l'assemblée communale regagnent en corps l'Hôtel de Ville, précédés comme à l'aller par la musique municipale.

C'est un gage superbe de solidarité et de sympathie profonde qu'il nous a été donné d'enregistrer hier, et c'est pourquoi, comme nous le disions au début, notre ami Salembien peut se proclamer un homme heureux.

De pareils témoignages, exprimés avec tant d'unanimité, ont un prix inestimable.

Un thème de secours

Lorsque la locale chôme de nouvelles, il faut bien chercher quelque chose pour alimenter la chronique.

Depuis une dizaine de jours, chaque fois qu'il y a eu pénurie, notre confrère du *Journal de Roubaix* s'est raccroché au thème de secours en entretenant ses lecteurs des finances municipales.

Son premier article était une assez mauvaise parodie des considérants dont notre vaillant député-maire avait fait précéder son projet de budget.

L'apprenti économiste du *Journal de Roubaix* est revenu deux ou trois fois depuis sur son sujet et pas plus tard qu'hier encore.

Or, nous avons le regret de constater qu'il connaît peu son sujet, et son thème de secours le recouvre très mal.

Nous aimerions mieux, puisque décidément il arrive à parler des Finances, le voir faire une petite comparaison, établir un simple parallèle entre les nôtres de finances et celles de la ville voisine.

Pourquoi ne commente-t-il pas les discours de M. Motte, député-maire de Roubaix, qui n'a pas dissimulé tout récemment encore, que la situation n'était pas précisément brillante ?

Une simple augmentation de l'effectif de la police à Roubaix, ne peut être réalisée qu'au moyen de centimes additionnels.

Nous n'en sommes pas là, nous !

Et ce merveilleux projet que mûrit en ce moment, M. Gilbert Sayet, le distingué adjoint aux finances roubaisiennes, et qui consiste à convertir des emprunts antérieurs, le *Journal de Roubaix* le trouve très beau, mais il devrait savoir qu'il n'a rien d'inédit et qu'il y a belle lurette que cette opération avantageuse pour la caisse municipale a été réalisée chez nous.

Nous ne voulons pas arrêter à un parti pris du *Journal de Roubaix* de trouver bien tout ce qui se fait à Roubaix et de voir tout en rose ce qu'il voit très noir chez nous, et cependant ses dissertations mal digérées pourraient le laisser supposer.

Son prochain article nous fixera et ce sera alors à notre tour de discuter et de comparer.

UNE BONNE NOUVELLE pour les habitants de Tourcoing et des environs : Nous apprenons que le **Palais des Nouveautés** de Roubaix **ouvre** un dépôt de marchandises **AUJOURD'HUI lundi 9 janvier, 13, rue Fidèle Lehoucq**, en face la rue Chanzy (près la nouvelle poste), **Tourcoing.**

Toutes les marchandises seront vendues à vil prix, les acheteurs seront donc assurés d'y trouver des occasions vraiment extraordinaires.

La pauvre vache

Samedi soir, vers dix heures et demie, quatre jeunes gens passant rue de Mouvaux, au Blanc-Seau, firent la rencontre d'une vache qui déambulait toute seule et en donnant des marques de profond désespoir.

Le quatuor voulut s'approcher de la bête, mais cette dernière prit sa course dans la direction du canal où elle se précipita, voulant sans doute mettre un terme à une existence qui lui pesait.

Les quatre jeunes gens, aidés du garde-champêtre Blondel, se portèrent au secours de la pauvre vache, qui fut retirée saine et sauve.

L'instinct de la conservation aidant, la vache avait, du reste, nagé vers la rive opposée.

Mise en fourrière chez M. Delfosse, cultivateur, rue de Wattignies, elle fut réclamée hier matin par son propriétaire, M. Félix Lebone, laitier à Wasquehal.

« Le Nord »

Par décision du Conseil d'administration de la Compagnie d'assurances « *Le Nord* » (Incendie et Vie), MM. Ernest Simoëns et Victor Lemettre, associés sous la raison sociale « Simoëns et Lemettre », sont nommés agents-généraux de ladite Compagnie pour la région de Tourcoing, en remplacement de M. Paul Duquesnoy, décédé.

Les nouveaux titulaires ont transféré le siège de l'Agence au domicile de M. Simoëns, rue Winoc-Choquel, n° 128.

Menus faits locaux

— Dans la nuit de samedi à dimanche 6 feuilles de zinc n° 14, de 2 mètres de longueur sur un mètre de largeur, ont été dérobées sur la plateforme d'une maison en construction, rue d'Angers. Plainte a été déposée par M. Mathon, zingueur, auquel appartient le zinc volé.

— Il est arrivé hier aux halles : huîtres 3800 ; chicons 80 k. ; beurre 30 k. ; pommes 600 kil. ; oignons 160 kil.

Etat-Civil

Naissances du 8 janvier. — Emérentienne Cogu, rue des Flandres, 19 — Fernand Delporte, rue d'Alsace, 81 — Marguerite Hache, rue de Valmy, 4 — Hubert David, rue de Jars, 50.

Publications de mariages du 7. — Entre : Claeys Edmond, coiffeur, rue de Menin, 66 et Coussaert Elise, repasseuse, rue de Menin, 161 — Debouverie Paul, rattacheur, rue de la Blanche-Porte, 30 et Hardy Marie, soigneuse, rue Comber — Delesalle Charles, employé, rue de la Lalte, 233 et Deltour Marie, sans profession, rue Reriam, 19 — Delespaul Arthur, employé, rue Marengo, 11 et Vlaeme Sophie, brodeuse, rue Marengo, 6 — Desoré Jules, vannier à Tourcoing, et Weylens Yvonne, servante à Ramegnies-Chin — Dugauquier Léon, employé, rue du Haze, 4 et Fourmentin Léonie, sans profession, rue Pont-de-Neuville, 142 — Duker François, tisserand à Roubaix et Dijon Laurence, piquerière à Roubaix — Dumortier Remi, domestique, rue du Halot, 223 et Lootens Jeanne, ménagère, rue de Nice 1 — Huyghe Gaston, trieur, rue du Bus, 24 et Spriet Virginie, piqurière à Roubaix — Mormat Jules, employé à Wattignies et Voreme Marie, tailleuse, rue du Bron Bain, 187 — Rammaert Eloi, employé, rue Desaix, 32 et Vaucaille Adéline, couturière, rue St-Pierre, 8.

Mariages. — Entre : Buiteau Jules, tailleur et Decottignies Elisa, visiteuse — Brouet Achille, dégorgeur et Froidure Juliette, soigneuse — Dubar Auguste, apprêteur, et Delannoy Angélina, soigneuse — Duquesnoy Charles, chauffeur, et Debock Elisa, soigneuse — Mignot Alfred, employé au Chemin de fer, et Delcerre Louise, soigneuse — Peris Louis, tisseur, et Delapierre Hélène, doubleuse — Rompteau Jean, domestique, et Deltombe Marie, retordeuse — Vame Emile, pharmacien, et Dewez Jeanne Jeanne, s. prof. — Vandendriessche Albert, tisserand, et Desplanques Berthe, bobineuse.

Décès. — Néant.

Condition publique

Entrées du 2 au 7 janvier 1905

Laines peignées	261.109
Laines filées	112.210
Laines blousses	114.666
Colons	74.583
Soies	»»»
Totaux	563.568

Conditionnements 1.057
Titrages 177
Décreusages 19 ./.

LANNOY

ACCIDENT DE TRAVAIL. — Théodore Quevelat, 56 ans, demeurant à Lys et travaillant pour le compte de MM. Parent-Montfort, a eu la main coupée par une fausse maille de chaîne. 8 jours de repos. Docteur Candmont.

LILLE

Le boulevard Lille-Roubaix-Tourcoing

Il y a quelques jours seulement, le boulevard Lille-Roubaix-Tourcoing paraissait ne pouvoir être exécuté faute du concours financiers. La situation brusquement a changé ; il a suffi que M. Mongy déposât son cautionnement et apportât des propositions sérieuses auxquelles le Conseil général ferait, à n'en pas douter, le meilleur accueil, pour que des projets concurrents prennent jour.

Nous avons annoncé que la Compagnie des Tramways électriques de Roubaix-Tourcoing, la Compagnie des Tramways de Lille s'étaient mises sur les rangs. Voici en quoi consistent leurs offres :

La Compagnie de Roubaix-Tourcoing adopte les propositions financières du groupe Mongy, c'est-à-dire le remplacement des deux millions offerts dans la première convention par une annuité trentenaire équivalente à prélever sur les bénéfices futurs de l'exploitation. La Compagnie construirait la ligne du boulevard et attendrait que la recette kilométrique soit de 45.000 francs pour entreprendre celle de Lille, Flers, Hem, Lannoy, Leers, Roubaix, Blanc-Four.

La Compagnie de Lille offre au département de lui verser immédiatement les deux millions d'abord prévus dans la proposition Mongy et de rembourser à M. Mongy tous ses frais d'études, à dire d'expert.

Elle ferait partir sa ligne de la place de Tourcoing à Lille en utilisant les voies actuelles de la rue Nationale et de la Grande-Place.

Telles sont les propositions sur lesquelles le Conseil général aura à se prononcer aujourd'hui.

⁂

L'*Echo du Nord* publie les lignes suivantes :

« On assure que M. Mongy en présence des compétitions qui ont surgi ces jours derniers à propos de la concession de tramway du boulevard, a abandonné les propositions qu'il a faites à M. le Préfet du Nord le 10 décembre et a accepté les conditions primitives de la convention.

« Les deux millions de subvention demandés au concessionnaire du tramway par le Département seraient donc versés en capital, et M. Mongy abandonnerait le mode de paiement par annuités de 110.000 francs à partir de l'ouverture de la ligne.

« Ainsi, M. Mongy se replace de lui-même dans les conditions imposées par la convention du 4 février 1904.

« Dans la nouvelle demande qu'il adresse au Conseil général, il se déclare prêt à verser le complément des deux millions — on sait que 400.000 fr. de garantie sont déjà déposés par lui et le groupe de l'Union des Tramways le 1er mai 1905. »

LES SPORTS

FOOT-BALL

Le Match international du Vélodrome Roubaisien

Quelques cents personnes environ s'étaient rendues dimanche après-midi au Vélodrome Roubaisien, où se disputait le match international entre le Plumstead Football-Club de Londres, détenteur de la West Kent Cup d'Angleterre, et le Racing Club Roubaisien, champion de France.

La partie très disputée de part et d'autre, a vivement intéressé les amateurs présents ; finalement, la victoire est revenue à l'équipe anglaise, qui bat l'équipe roubaisienne par huit buts à un.

Dès le coup d'envoi, l'équipe anglaise prend l'avantage et parvient à marquer six buts avant la fin de la première mi-temps.

Pendant la seconde partie du match, malgré une très belle défense et à la suite de fort belles passes de part et d'autre, les Roubaisiens ne peuvent marquer que un but contre 2 au camp anglais.

L'équipe roubaisienne était ainsi composée :

But : Renaux, Arrières : Dethoot Scott, Demis : M. Vandendriessche, G. Hargraves, Smets ; Avants : G. Mallet, Sartorius (capitaine), A. Dubly, Jean Dubly et H. Perche.

Félicitons l'équipe roubaisienne pour sa belle défense devant l'équipe redoutable de Londres, ainsi que le nouveau directeur du Vélodrome roubaisien, M. Jean Desrousseaux, qui nous a fait assister à sa première réunion sportive, très intéressante.

LUTTE

Championnat Régional au Cercle Athlétique

Outre les 300 francs de prix dont nous avons donné le détail, le Cercle Athlétique de Lille a offert au comité d'affecter le montant des engagements à des prix en espèces dits prix de consolation. Il y aura deux prix par catégorie de poids et si le montant des engagements dépassait 30, il serait établi des prix supplémentaires de consolation. La consolation sera disputée en poule dans chaque catégorie par les concurrents n'arrivant pas dans les 1/2 finales. Il est question aussi d'établir un challenge d'une valeur de soixante-quinze francs auquel participeraient les clubs engageant au moins cinq sociétaires. Le challenge deviendrait la propriété du club qui l'aurait gagné deux années de suite.

Nous rappelons que les amateurs de lutte peuvent participer à l'entraînement dans la salle du C. A. L., 25 rue de Fivre, les mardi, jeudi, samedi à partir de 8 h. 1/2 du soir en demandant une carte d'entrée spéciale au siège.

FAITS DIVERS

Escroquerie à l'assurance

Poursuivant son instruction relative aux escroqueries commises au préjudice de diverses compagnies d'assurances, par la bande noire dont nous avons annoncé l'arrestation, M. Le Poittevin a interrogé hier, Adrien Schoumacker, Georges Hacker et Jean Breno, qu'assistaient Mes Claretie, Henri Giraud et André Hesse.

Schoumacker, tout en reconnaissant qu'il avait commis les actes qui lui sont reprochés, a argué de sa bonne foi. C'est un comparse dont le rôle n'est pas encore bien déterminé. Celui de Hacker, au contraire, est connu. Le courtier a avoué s'être substitué à un certain M. Berard, alors très malade, et s'être assuré sur la vie aux lieu et place de ce dernier, qui ne tarda pas à succomber ; il toucha pour son concours une somme de 1.000 francs.

Breno, qui est encadreur-doreur, 11, rue de la Grange-Batelière, a fait la déposition suivante :

— Il y a quelques mois, M. Fréger, marchand de tableaux rue Laffitte, avec lequel j'étais en relations d'affaires, vint me trouver et me dit qu'il avait en ce moment de grands embarras d'argent.

« J'ai un client nommé Bridard, me raconta-t-il, qui me doit une grosse somme ; malheureusement je crains de n'être jamais payé, car le pauvre homme est à toute extrémité. Vous seul pouvez me sortir d'ennui.

« — Et comment cela ?

« — D'une manière bien simple : M. Bridard accepte de contracter une assurance sur la vie à mon bénéfice, mais, vu son état de santé, aucune compagnie ne pourrait jamais traiter l'affaire. Substituez-vous à lui, passez la visite médicale à sa place, vous aurez 5.000 francs pour vous.

« J'acceptai ; quelques jours plus tard, la police signée, M. Bridard mourut, je touchai ma commission.

« Une autre fois, M. Fréger arriva chez moi avec un monsieur, qu'il me présenta comme un de ses amis, nommé Pelletier : « M. Pelletier, m'expliqua-t-il, veut s'assurer sur la vie pour 60.000 francs. Pour des raisons trop longues à vous raconter, il désirerait que vous fussiez le bénéficiaire de cette assurance. »

« — Cela ne peut-il pas me causer des désagréments ? demandai-je.

« — Pas le moins du monde », répliqua Fréger.

« Je donnai ma signature, mais un beau jour j'appris que l'ami de M. Fréger ne se nommait pas Pelletier. J'eus l'impression qu'on avait facilité une combinaison louche. Quinze jours plus tard je rapportai la police à la compagnie.

Dans ces deux cas, j'ai été d'une entière bonne foi.

Breno, qui semble en effet avoir agi inconsciemment, a été, à la demande de Me André Hesse, remis en liberté provisoire.

Le juge a fait bénéficier de la même mesure de faveur trois autres inculpés : De Mailly, Le Provost et Hureau.

FINANCES

Paris, le 7 janvier 1905.

Après un début amélioré par suite de la reprise des Fonds russes, la tendance s'alourdit à nouveau et la clôture s'effectue aux environs des limites de la veille.

La Rente Française est faible à 97.73 ; la Caisse achète 31.000 francs de rente au comptant.

Les Fonds étrangers sont mous. L'Extérieure reprend légèrement à 89.87 ; le Turc est discuté à 87.82. Les Fonds russes sont toujours agités, mais mieux tenus en définitive.

Nos Grandes Sociétés de crédit sont calmes et sans changement appréciable sur les cours d'hier. La Société Générale est soutenue à 637 francs.

Les valeurs industrielles sont calmes, sans grandes différences dans un sens ou dans l'autre. Rio 1.371 fr. Suez en reprise à 4.315 fr. L'action Saint-Raphaël-Quinquina monte à 118 francs.

On cote 341 francs sur les obligations Grenade 3 0/0, première hypothèque sur la ligne de Lorena-Granada.

Les valeurs de traction sont fermes. Par contre, les valeurs industrielles russes restent lourdes. Faiblesse des Mines d'Or. On remarque des demandes actives pour compte anglais sur la New-Kellin, qui cote 40 francs.

Chemins de fer Français hésitants.

BULLETIN ECONOMIQUE

Les tarifs du tissage à la main

A la suite d'articles parus dans la *Tribune démocratique* de Solesmes, sous la signature de M. Campenor, président du syndicat ouvrier d'Avesnes-les-Aubert, un patron démocrate nous demande l'insertion de la lettre suivante, qui répond à l'auteur de ces articles. Inutile de dire que nos colonnes seront impartialement ouvertes au représentant du syndicat ouvrier s'il veut répondre à son tour.

Laissez-moi vous faire part des réflexions que me suggèrent les divers articles que vous avez publiés dans *L'Action démocratique*, articles dans lesquels vous nommez des fabricants qui payent en dessous du tarif :

D'abord, la plupart des fabricants de notre région n'ont pas accepté (et pour cause), ni signé le tarif en question et par conséquent ne sont nullement obligés de s'y conformer.

Ensuite, si vous vouliez bien vous donner la peine d'examiner les signataires qui se trouvent au bas de ce tarif, vous pourriez vous rendre compte qu'il n'a été signé que par ceux des fabricants pour lesquels il est avantageux (et je m'en expliquerai plus bas).

Si vous le voulez bien, nous examinerons sur la façon dont est fait le tarif, vous y trouverez les causes pour lesquelles certains fabricants ont refusé de le signer et pourquoi aussi il est avantageux à certains autres.

En y regardant un peu de près, vous trouverez que, dans les gros comptes, les 3/4 sont payés presque aux mêmes prix que les 6/4, alors qu'il y a une différence très sensible entre les 6/4 et les 6/4 et entre les 5/4 et les 8/4, et ce qu'il y a d'étonnant, c'est justement que ce tarif ait été signé dans ces conditions qui ne sont rien moins que rationnelles.

Mais ceux qui ont établi ce tarif tant parmi les patrons que parmi les ouvriers, ne se sont pas occupés des articles ordinaires en général, parce qu'ils ne les concernaient pas, et, sans beaucoup de réflexion ont tarifé les bas articles à des prix beaucoup trop élevés relativement aux articles fins. Leur pensée n'était peut-être pas blâmable s'ils espéraient arriver à faire supprimer ces articles ordinaires en faveur des articles fins. Mais tout le monde sait aujourd'hui que cela n'est plus possible et que, au tout, on recherche surtout le bon marché, et que malheureusement il faut faire des qualités médiocres ; du reste, ce genre de fabrication est un peu nécessaire pour occuper les apprentis, les enfants et les femmes. Je regrette sincèrement que dans n'importe quelle industrie les femmes et les enfants gagnent moins que les hommes, mais le fait est indéniable.

Quoique dans beaucoup d'industrie les enfants gagnent moins que dans la nôtre, je trouve, et vous serez de mon avis que les articles fins devraient être payés 30, 40 et 50 0/0 en plus selon la finesse et le genre de tissus qui diffère presque toujours en changeant de maison.

Vous savez bien que, dans le même compte, même nombre de portées est tarifé au même prix alors qu'il devrait y avoir des différences même énormes selon la finesse des fils employés et le duitage exigé.

Mais, que l'on fasse du beau ou du médiocre, on doit toujours payer le même prix. Je sais bien que vous allez me répondre que, en principe, il ne doit pas en être ainsi, et que, le tarif, étant un tarif minimum, ceux qui font plus beau doivent payer davantage, mais vous savez parfaitement que cela n'est qu'une chanson et que, dans la pratique on ne l'applique pas, sauf en de rares exceptions qui ne font que confirmer la règle, exceptions qui du reste ne sont nullement proportionnées. Vous savez bien que personne ne paye au-dessus du tarif.

Et puis, il vous serait difficile, je pense, de dire où commence et où finit le beau et où commence et finit l'ordinaire.

Je vous aurai suffisamment démontré que notre tarif est surtout avantageux pour les belles fabrications, lorsque je vous aurai fait observer que vous ne serrez jamais dans ces maisons, ni apprentis, ni femmes, ni enfants, et que je vous aurai affirmé que, à ma connaissance, certaines maisons font des articles en linon par exemple, c. 17 sur 112 cent. au peigne, 112 portées 75 m. payent 46 fr. en employant comme fils des numéros 200 en chaîne et 210 en trame, que vous n'avez rien à leur reprocher parce qu'elles sont bien au tarif, alors que vous récriminerez contre certaines autres maisons qui, dans le même article, même c. 17 mais un peu plus large 116 cent. mettront 116 portées même longueur 75 m. ne payeront aussi que 45 fr. mais qui emploieront comme fils des numéros 160 ou 170 en chaîne et 200 ou 210 en trame.

Cela se fait, je vous l'affirme, et je serais heureux de savoir, à votre avis, quelle est celle des deux maisons qui paye au tarif dans ces conditions. D'un côté comme de l'autre c'est dans nos termes habituels, un 4/4 à 17.

Les 4 cm. de différence de largeur ne doivent pas il me semble, faire une bien grosse différence de prix de façon, et j'estime que le second fabricant contre lequel vous réclamez la guillotine, paye tout simplement 3 0/0 de plus que le premier, de par la finesse des matières employées.

Avant d'ameuter ainsi les foules en publiant certains noms, étudiez donc la question d'un peu plus près, faites, si vous le pouvez, un tarif équitable en ajoutant à côté du nombre de portées, non seulement la largeur au peigne, mais les numéros des fils à employer et le duitage, chaque fabricant devant proportionner le prix de façon selon le genre qu'il fera, sur les prix tarifés, en faisant une proportion très élevée lorsque vous arriverez dans les articles très fins, et alors, probablement, cela vous conduira à une entente complète entre patrons et ouvriers, ce que je souhaite très ardemment.

Un fabricant démocrate.

Cours d'économie du Nord. — Dans sa dernière leçon, M. Albert Aftalion a passé en revue la lutte qui s'est poursuivie entre le métier et la fabrique, qui est la division savante du travail (à Lille, dans la confection, un canton passe en vingt mains), et qui s'est terminée par le triomphe de celle-ci.

L'orateur indique l'évolution du machinisme : d'une enquête de M. Dieudonné, préfet du Nord, en 1804, il résulte qu'un ouvrier filait à cette époque 25 kilogrammes de fils de coton par an ; aujourd'hui, une broche fait ce même travail, et un seul ouvrier surveille et conduit 500 broches.

L'évolution continue : les très grandes fabriques sont de plus en plus nombreuses et ceci à cause de facteurs d'ordre technique (amortissements plus rapides, moindres frais généraux d'exploitation), et de facteurs d'ordre commercial (exportations plus considérables, crises moins durement subies, etc.).

Le cycle continue donc par la plus grande exploitation, et ce n'est que par un hasard passager que l'on en revient parfois à l'industrie à domicile, pour éviter la réglementation des usines, ou la loi sur les accidents du travail.

M. Albert Aftalion doit aborder mardi prochain 10 janvier, l'étude de la concentration industrielle dans le Nord, par deux questions primordiales : l'état actuel dans la région, puis, au second stade, la tendance à la grande, à la moyenne ou à la petite fabrique.

Mouvement du port de Dunkerque

Sur rade

Iquique, 4m. Valentine, nitrate.

Entrées du 8 janvier

Séville, V. all. Elise, 474, Brole, oranges, Albert.

Sorties du 8 janvier

Londres, V. ang. Dunnington, 134, Hogsem, dm, Debeacker.

PAS D'HÉSITATION

Que de personnes sont embarrassées sur le choix des médications qu'elles doivent adopter pour les soins de leur santé et la guérison de leurs maladies ! Leur embarras n'a rien qui nous étonne, car il y a tant de remèdes préconisés de nos jours et il y en a si peu qui possèdent véritablement les propriétés que la publicité leur accorde.

Aussi n'hésiterons-nous jamais à recommander des spécialités comme les **Dragées de Santé Dubus**, qu'un grand nombre de personnes ont reconnues souveraines contre la migraine, les névralgies, les dérangements de l'estomac, la constipation et les douleurs rhumatismales.

La boîte de 100 dragées : 1 fr. 50.

Dépôt principal : Pharmacie DUBUS, 7, rue des Arts, Lille.

LAINES

Roubaix, 7 janvier, à midi. — Cote officielle du peigné, « Type unique ».

1905 : Janvier, 5.30 ; février, 5.32½ ; mars, 5.27½ ; avril, 5.27½ ; mai, 5.27½ ; juin, 5.30 ; juillet, 5.30 ; août, 5.30 ; septembre, 5.30 ; octobre, 5.30 ; novembre, 5.30.

1906. — Décembre, 5.30.

Roubaix-Tourcoing, 7 janvier. — Affaires traitées à la Corbeille. — On a traité 5.000 kilos dont détail suit :

Le matin : Sur janvier, 5.000 kil., à 5.30.

Jambe d'une personne guérie
Photographiée avant et après le traitement par M. Dranier, artiste photographe, à Lille.

GUÉRISON
DES PLAIES
par le
BAUME SAINTE-GENEVIÈVE
N° 2

25 ans de succès

Vendu dans toutes les pharmacies au prix de

***1* franc *50* le Pot**

Dépôt central : Pharmacie DUBUS, 7, rue des Arts, Lille. *(évitez les imitations).*

Imprimerie du *Progrès du Nord*, rue Nationale 31 LILLE.

Le Gérant A. LECLERCQ.